

amis. Le côté gauche s'était promis de garder envers lui une attitude « expectante et bienveillante ; » et, quoique le chef de ce cabinet inspirât personnellement peu de confiance, le parti parlementaire réformiste se flattait que les circonstances au sein desquelles il avait pris la direction du pouvoir, l'entraîneraient à des satisfactions que l'opinion progressive avait jusqu'alors vainement demandées à l'auteur de la fameuse maxime, *le roi régit et ne gouverne pas*. Une imposante majorité de 103 voix sur la question des fonds secrets constata la sincérité du concours qui lui avait été promis.

Ces illusions ne tardèrent pas à se dissiper. La transaction du ministère avec le côté gauche se borna à quelques concessions d'emplois publics ; la place de conseiller à la Cour de cassation fut offerte à M. Dupont de l'Eure, qui la refusa noblement. Une ordonnance compléta, à l'occasion du mariage du duc de Nemours, l'amnistie proclamée trois ans auparavant, et le ministère obtint une sorte de réparation de la lente et cruelle agonie qu'Hudson Lowe avait fait subir au glorieux captif de Sainte-Hélène, par la translation de ses restes sur le sol français. Enfin, M. Thiers se prononça avec plus d'énergie que le gouvernement n'avait fait jusqu'alors sur la stabilité de notre domination en Algérie. Mais tout projet de réforme des institutions fondamentales rencontra dans le ministère du 1^{er} mars la même résistance que dans ceux qui l'avaient précédé. Ce fut lui qui *enterra* la proposition Rumilly, dont l'objet était de mettre obstacle à l'envahissement de la Chambre des députés par les fonctionnaires publics. L'opposition d'inertie de la Cour avait usé l'agitation fébrile du présomptueux ministre qui s'était si souvent écrié qu'il fallait *mâter le roi*.

Ce fut dans ces circonstances que la nouvelle du traité du 15 juillet se répandit dans Paris. L'irritation contre les puissances contractantes fut universelle, et ce sentiment se pro-